



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12
Représentés : 5
Votants : 17
Absents : 2

Date de la convocation :
14.01.2026

Date affichage :
14.01.2026

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

ID : 083-218301083-20260119-CM_2026_01-DE

Berger Levault

Délibération du Conseil Municipal

N°20

Portant information sur les décisions prises par Monsieur le Maire

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

Présents : Michel GROS, Pierre VENEL, Claudine VIDAL, Michel GAGNEPAIN, Sabine FONTANILLE, Bryan JACQUIN, Nathalie WETTER, Bernard BELORGEY, Sabah BAUDRAND, Marylène RICCI, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Denis CAREL

Procurations :

Chrystelle GAZZANO donne pouvoir à Sabah BAUDRAND

Magalie ATLAN donne pouvoir à Sabine FONTANILLE

Sabine JOUANEL donne pouvoir à Michel GROS

Ludovic ODRAT donne pouvoir à Bryan JACQUIN

Hugo NIEDERLAENDER donne pouvoir à Marylène RICCI

Absent :

Jean-Mathieu CHIOTTI

Lionel BROUQUIER

Secrétaire de séance : Bryan JACQUIN

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020/014 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat,

NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2025/60 en date du 14 novembre 2025	Portant approbation du contrat de prestation de services pour le nettoyage des locaux de l'école élémentaire	D'approuver et viser le contrat de prestation de services pour l'entretien des locaux de l'école élémentaire Fernand Reynaud, avec la société FAB NET, 394 rue Jules Ferry, 83340 FLASSANS SUR ISOLE. Le contrat est souscrit pour une période d'un an à compter du 1 ^{er} septembre 2025. Il pourra être renouvelé par accord exprès des parties ou par tacite reconduction, aux mêmes conditions. Le montant mensualisé sur 10 mois des prestations (année scolaire) s'élève à 1 987,20 € TTC (soit 1 656 € HT).
2025/61 en date du 14 novembre 2025	Portant approbation du contrat de prestation de services pour le nettoyage du centre de loisirs 'La Cab'Ane'	D'approuver et viser le contrat de prestation de services pour l'entretien des locaux du centre de loisirs « La Cab'Ane », Fernand Reynaud, avec la société FAB NET, 394 rue Jules Ferry, 83340 FLASSANS SUR ISOLE. Le contrat est souscrit pour une période d'un an à compter du 1 ^{er} septembre 2025. Il pourra être renouvelé par accord exprès des parties ou par tacite reconduction, aux mêmes conditions. Le montant mensualisé sur 10 mois des prestations s'élève à 1242,00 € TTC (soit 1 035,00 € HT).
2025/62 en date du 8 décembre 2025	Portant approbation du contrat de prestation de services pour le nettoyage des locaux du cabinet médical	D'approuver et viser le contrat de prestation de services pour l'entretien des locaux du cabinet médical, avec la société FAB NET, 394 rue Jules Ferry, 83340 FLASSANS SUR ISOLE. Le contrat est souscrit pour une période d'un an à compter du 1 ^{er} janvier 2026. Il pourra être renouvelé par accord exprès des parties ou par tacite reconduction, aux mêmes conditions. Le montant mensuel des prestations s'élève à 216,50 € HT (259,80 € TTC).

		D'approuver et viser statutaires et pièces afférentes avec GROUPAMA GAN VIE, 8-10 rue d'Astorg – 75008 PARIS. Les garanties pour les agents CNRACL (décès, invalidité temporaire imputable au service, maternité, paternité, adoption, sans franchise) sont au taux de 3,27%. Les garanties agents Ircantec (invalidité temporaire imputable au service, maternité, paternité, adoption) sont au taux de 1,37%. Le contrat aura une durée de trois ans (01/01/2026 au 31/12/2028).	Envoyé en préfecture le 21/01/2026 Reçu en préfecture le 21/01/2026 Publié le 21/01/2026 ID : 083-218301083-20260119-CM_2026_01-DE
2025/63 en date du 8 décembre 2025	Signature du contrat d'assurance des risques statutaires	D'approuver et viser le contrat d'assurance des risques statutaires et pièces afférentes avec GROUPAMA GAN VIE, 8-10 rue d'Astorg – 75008 PARIS. Les garanties pour les agents CNRACL (décès, invalidité temporaire imputable au service, maternité, paternité, adoption, sans franchise) sont au taux de 3,27%. Les garanties agents Ircantec (invalidité temporaire imputable au service, maternité, paternité, adoption) sont au taux de 1,37%. Le contrat aura une durée de trois ans (01/01/2026 au 31/12/2028).	
2025/64 en date du 9 décembre 2025	Signature du contrat d'assurance des risques statutaires	D'approuver et viser le contrat d'assurance protection juridique et pièces afférentes avec SMACL Assurances, 141 avenue Salvador-Allende, CS 20000 – 79031 NIORT Cedex 9. Le contrat protection juridique prend effet à sa signature jusqu'au 31 décembre 2026. Il sera renouvelable tacitement pour des périodes de 12 mois. Le montant de la cotisation s'élève à 1 067,01 € TTC.	
2025/65 en date du 9 décembre 2025	Portant approbation d'un contrat de prestation de services pour le nettoyage des locaux de l'Hôtel de Ville	D'approuver et viser le contrat de prestation de services pour l'entretien des locaux de l'Hôtel de Ville, avec la société FAB NET, 394 rue Jules Ferry, 83340 FLASSANS SUR ISOLE. Le contrat est souscrit pour une période d'un an à compter du 1 ^{er} janvier 2026. Il pourra être renouvelé par accord exprès des parties ou par tacite reconduction, aux mêmes conditions. Le montant des prestations mensuelles s'élève à 1 554,00 € TTC (soit 1 295,00 € HT).	
2025/66 en date du 11 décembre 2025	Portant approbation du contrat de bail de location à usage professionnel du cabinet médical n°2 sis 2, rue Georges Clémenceau	D'approuver le contrat de bail de location à usage professionnel du cabinet n°2 sis 2, rue Georges Clémenceau à La Roquebrussanne d'une surface totale de 19,60 m ² , des parties communes dont la salle d'attente ainsi que de tous les équipements et mobilier décrits dans l'annexe 1 ci-annexée, avec le Docteur Jean-Luc GUERRERO qui élit domicile aux fins de la signature du contrat, à l'adresse du Cabinet n°2. D'approuver l'ensemble des conditions financières et particulières dudit contrat et de dire que le contrat de bail est conclu pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2026 et pourra être reconduit par accord express des parties.	
2025/67 en date du 12 décembre 2025	Signature d'un contrat de maintenance des équipements thermiques	Signature des contrats d'entretien des équipements thermiques avec CLIMAT, 260 rue Lavoisier, 83210 LA FARLEDE. Le contrat concerne la maintenance préventive des équipements thermiques de la brigade de la gendarmerie, pour un montant annuel de 1 722 € TTC (1 435 € HT). Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2026. Il est renouvelable tacitement par période de 1 an, aux mêmes conditions.	
2025/68 en date du 12 décembre 2025	Signature des avenants aux contrats de maintenance des équipements thermiques	Signature des avenants aux contrats d'entretien des équipements thermiques avec CLIMAT, 260 rue Lavoisier, 83210 LA FARLEDE. Ces avenants n°1 au contrat de maintenance ont pour objet : <ul style="list-style-type: none"> - de fixer la nouvelle date de départ du contrat au 1er janvier 2026, afin d'inscrire sa durée dans l'année civile ; - de prévoir que le paiement des prestations s'effectuera désormais à terme échu. Les autres clauses restent inchangées. 	
2025/69 en date du 16 décembre 2025	Portant signature d'un bail de location de l'appartement communal sis 1 rue des Cloches	Signature du contrat de location du logement type T3 sis 1 rue des Cloches, au 2 ^{ème} étage à La Roquebrussanne, avec Monsieur Gilles DE ANGELIS ; <p>Le contrat de location est consenti pour une durée de six ans à compter du 22 décembre 2025. Le montant du loyer est fixé à la</p>	

		<p>somme de 240 € par mois (révisable annuellement à la date anniversaire du bail) ;</p> <p>Envoyé en préfecture le 21/01/2026 Reçu en préfecture le 21/01/2026 Publié le</p> <p>ID : 083-218301083-20260119-CM_2026_01-DE</p>
2025/70 en date du 16 décembre 2025	Attribution du MAPA 2025/11 – Location et maintenance du parc de photocopieurs	Attribution du marché à procédure adaptée 2025/11 'Location et maintenance du parc photocopieurs' à SN1 Pacte Littoral, 514 rue Safranes à ROQUEFORT LA BEDOULE (13830). Le montant de la location est de 1 100 € HT trimestriel (1 320 € TTC). Le contrat aura une durée de 20 trimestres à compter de la date de réception du matériel. Le coût copie noir est blanc A4 est de 0,0026 € HT, A3 de 0,0034 € HT. Le cout copie couleur A4 est de 0,026 € HT, A3 de 0,034 € HT.
2025/71 en date du 18 décembre 2025	Signature de contrat de services Berger Levrault	Signature du contrat de services n°NCL030075 – contrat Saas BL (11820_120941), relatif à l'utilisation de des progiciels avec BERGER-LEVRAULT, 892 rue Yves Kermen à Boulogne-Billancourt (92100). Ce contrat prend effet au 1 ^{er} janvier 2026 pour une durée de 60 mois. Le montant annuel du contrat est de 4 149,96 € HT pour le suivi des progiciels e-magnus enfance.

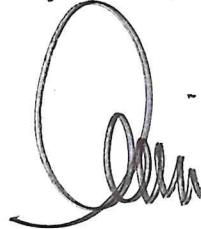
Le conseil prend acte.

La ROQUEBRUSSANNE, le 20 janvier 2026

Le Maire,
Michel GROS



Le secrétaire de séance,
Bryan JACQUIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :